REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 96-106 du 2 Avril 1996

portant approbation des comptes prévisionnels de la Société Nationale pour l'Industrie des Corps Gras (SONICOG)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

CHEF DE L'ETAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la de la République du Bénin ;

VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;

VU le Décret N° 95-381 du 22 Novembre 1995 portant composition du Gouvernement ;

VU le Décret N° 92-62 du 10 Mars 1992 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises ;

VU le Décret N° 89-151 du 17 Avril 1989 portant approbation des statuts de la Société Nationale pour l'Industrie des Corps Gras (SONICOG);

VU le Décret N° 90-395 du 31 Décembre 1990 portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la Société Nationale pour l'Industrie des Corps Gras ;

Sur Proposition du Ministre de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 1er Avril 1996

D E C R E T E :

Article 1er.- Sont approuvés les comptes prévisionnels exercice 1996 de la Société Nationale pour l'Industrie des Corps Gras tels qu'ils figurent en annexe à ce Décret.

.../...

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 02 Avril 1996

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Nicéphore SOGLO.-

Le Ministre de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises,

Mamadou Wallis ZOUMAROU.-

Le Ministre des Finances,

Paul DOSSOU.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MIPME-MF 8 AUTRES MINISTERES 17 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DSDV-DI 5 DPE-DLC-INSAE 3 UNB-FASJEP-ENA 3 BCP 1 IGAA 2 DCCT 1 GCONB 1 CSM 1 BN-DAN 2 SONICOG 8 JO 1.-